

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023-09-59

**OBJET : DISPOSITIF DE GOUVERNANCE DE PROXIMITE DE L'ESPACE PUBLIC : PRESENTATION DU BILAN 2022 ET AVIS SUR LES PROGRAMMES DE TRAVAUX DE PROXIMITE VOIRIE ET ESPACES VERTS POUR L'ANNEE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 21 septembre 2023

En exercice : 33  
Présents : 31  
Votants : 33

**Etaient présents** : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Yannick CADIOU à Catherine ANDRIEUX  
Alain LAMOUR à Pierre BODART

**Madame Isabelle BALEM a été nommée secrétaire de séance.**

## **DISPOSITIF DE GOUVERNANCE DE PROXIMITE DE L'ESPACE PUBLIC : PRESENTATION DU BILAN 2022 ET AVIS SUR LES PROGRAMMES DE TRAVAUX DE PROXIMITE VOIRIE ET ESPACES VERTS POUR L'ANNEE 2023**

Le contrat de proximité territoriale définit l'organisation mise en place entre Brest métropole et les huit communes membres sur certaines compétences métropolitaines qui donnent lieu à une gestion de proximité. Le contrat repose sur les principes suivants : subsidiarité, transparence, proximité de l'action communautaire, adaptation à la diversité des territoires.

Dans le cadre du contrat, il est prévu une évaluation annuelle du dispositif de gestion de proximité qui donne lieu à une présentation chiffrée des crédits engagés par la métropole dans les huit communes.

Chacune des huit communes est invitée à délibérer sur le dispositif de gestion de proximité.

Sont annexés à la délibération :

- le rapport des crédits engagés l'année précédente par la métropole dans les communes,
- les programmes de travaux de proximité de l'année en cours dont la programmation a été confiée par la métropole à la commune.

### **1) L'élaboration des programmes de proximité 2023**

- Le processus de priorisation des travaux de proximité est désormais enrichi d'une nouvelle thématique : les mobilités actives (déplacements vélos, piétons...). Un budget de 30k€ par territoire de proximité a été alloué à titre expérimental aux opérations de proximité dès l'année 2022. Les communes et quartiers ont donc été invités à faire des propositions sur cette thématique en complément des sujets habituels : voirie, espaces verts, chemins...
- Ces demandes ont fait l'objet d'analyses par les directions concernées, puis de débats dans le cadre des GEP de programmation qui se sont déroulées en fin d'année 2022. Les programmes tels qu'issus de ces échanges sont annexés à la présente délibération (pièce jointe). Les programmes de travaux sont mis en œuvre par les services de Brest métropole sous l'autorité des vice-présidents de territoire, dans la limite des enveloppes financières définies et en fonction des critères adoptés en bureau communautaire. La métropole s'engage à respecter ces programmes, ou à revenir en débattre dans les communes.

### **2) La gestion de la relation aux usagers en matière d'interventions sur l'espace public**

Le contrat de proximité territoriale réaffirme l'ambition de la collectivité de simplifier et harmoniser le parcours de l'utilisateur quelles que soient les communes où il s'adresse, et le canal qu'il choisit pour exprimer sa requête (web, téléphone, accueil physique...)

L'outil numérique « Relation aux Administrés » (RA) est utilisé par l'ensemble des communes, des services de la métropole et de la plateforme téléphonique pour recenser les demandes d'interventions sur l'espace public. De même, les demandes rédigées par les habitants sur les sites des communes se transforment en « fiches RA ». Une fois modérées par les mairies, les demandes sont transmises aux services métropolitains pour traitement.

Les demandes d'intervention sur l'espace public enregistrées sur l'outil RA sont en constante évolution. En 2022, elles ont continué à augmenter : 12 244 signalements ont été enregistrés dans le volet « Incident du domaine public » (13 186 fiches tous usages de Relations aux Administrés confondus). La présente délibération comporte en annexe le bilan des signalements effectués en 2022 sur la ville de Guipavas (pièce jointe).

### **3) La répartition budgétaire des crédits de la métropole engagés dans les communes**

Ce rapport ventile à partir de critères techniques pertinents une grande partie des politiques publiques métropolitaines offrant des services de proximité à la population : collecte et traitement des déchets, voirie, éclairage public, espaces verts.

Le rapport de l'année 2022 figure en pièce jointe de la présente délibération.

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- DE PRENDRE connaissance du bilan 2022 du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public ;
- D'EMETTRE un avis favorable à la proposition de programmes de travaux de proximité voirie et espaces verts pour l'année 2023.

Pièces-jointes :

- Rapport 2022 d'activité et d'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole dans les communes
- Nombre de fiches RA 2022
- Programme de travaux 2023

**Avis de la commission :**

Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

25 voix pour – 8 abstentions (Mesdames et Messieurs Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR et Emmanuel MORUCCI)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 28 SEPTEMBRE 2023

Le Maire,  
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,  
Isabelle BALEM

